

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 30/03

ÉFAI – 030068 – MDE 15/016/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION / OBJECTEURS DE CONSCIENCE

ISRAËL et
TERRITOIRES OCCUPÉS

Hillel Goral (h), 18 ans
Noam Bahat (h), 19 ans

Londres, le 29 janvier 2003

Les deux jeunes hommes susmentionnés sont objecteurs de conscience ; ils refusent d'effectuer leur service militaire obligatoire. Ils purgent actuellement leur deuxième peine de prison consécutive pour avoir refusé de servir dans l'armée israélienne. En Israël, aucune forme de service civil de remplacement n'est prévue pour les objecteurs de conscience. Hillel Goral et Noam Bahat font actuellement une grève de la faim.

Hillel Goral a été condamné à une peine d'emprisonnement de vingt-huit jours pour avoir refusé de servir dans l'armée israélienne. Il a ensuite été condamné à une deuxième période d'emprisonnement de même durée que la première. Noam Bahat a d'abord été condamné à une peine de prison de vingt-huit jours pour le même motif. Cette peine a été suivie d'une deuxième condamnation à une peine d'emprisonnement de quarante-deux jours. Le 16 janvier 2003, ils ont tous les deux entamé une grève de la faim pour protester contre les peines de prison et les mauvais traitements infligés aux objecteurs de conscience, mais aussi contre l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens. Ils sont détenus dans les quartiers d'isolement de prisons militaires parce qu'ils refusent de porter l'uniforme militaire en prison. Hillel Goral se trouve dans la prison militaire n° 6, près de la ville côtière d'Haïfa, et Noam Bahat est détenu dans la prison militaire n° 4, située non loin de Tel Aviv.

Lors d'une récente visite à la prison, l'avocate d'Hillel Goral a remarqué que les doigts de ce dernier devenaient bleuâtres et que sa température corporelle baissait. Elle a insisté pour qu'il soit examiné par un médecin de la prison. Il a accepté de boire une infusion mais a refusé, malgré plusieurs supplications, de mettre un terme à sa grève de la faim et a déclaré qu'il la continuerait tant qu'il serait en prison.

En 2002, Hillel Goral et Noam Bahat ont figuré parmi les 300 signataires de la « *lettre des Shministim* », que des lycéens devant être prochainement appelés sous les drapeaux avaient écrite au Premier ministre, Ariel Sharon. Ils expliquaient dans cette lettre qu'ils ne participeraient pas à l'oppression du peuple palestinien en servant dans l'armée israélienne. Certains d'entre eux avaient déclaré qu'ils refusaient de servir dans les territoires occupés. D'autres déclaraient refuser complètement d'accomplir leur service militaire au sein de l'armée israélienne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par le nombre de soldats et de réservistes israéliens emprisonnés parce qu'ils refusent d'accomplir leur service militaire ou de servir dans les territoires occupés. En Israël, les conscrits qui déclarent refuser de servir pour des raisons de conscience et parce qu'ils sont persuadés que l'armée commet des violations des droits humains se retrouvent derrière les barreaux, tandis que l'on accorde régulièrement à d'autres appelés un sursis d'appel ou l'exemption du service militaire pour des motifs religieux.

On estime qu'environ dix objecteurs de conscience sont actuellement emprisonnés en Israël, mais ce nombre varie quotidiennement. Depuis septembre 2000, date du début de l'Intifada palestinienne actuelle, plus de 180 objecteurs de conscience ont été incarcérés. Parmi les personnes emprisonnées, on compte de jeunes conscrits objecteurs de conscience et des réservistes de l'armée. Récemment, l'armée israélienne a renforcé sa position en ce qui concerne les conscrits objecteurs de conscience en les condamnant à des périodes répétées d'emprisonnement d'une durée de quatorze à quarante-deux jours pour chaque période. Ainsi, certains jeunes objecteurs de conscience purgent actuellement leur sixième, voire même septième, peine de prison consécutive. (Pour plus d'informations, référez-vous au site web suivant :

http://web.amnesty.org/web/web.nsf/pages/IOT_Conscientious_Objectors [site en anglais]).

Toute personne peut refuser, pour des raisons de conscience ou du fait de ses convictions profondes, qu'elles soient religieuses, éthiques, morales, humanitaires, philosophiques, politiques ou autres, d'accomplir son service militaire en maniant les armes ou de participer de façon directe ou indirecte aux guerres et aux conflits armés. Lorsque ces personnes sont emprisonnées après avoir refusé d'accomplir le service militaire et sans qu'aucun service civil de remplacement d'une durée égale ne leur ait été proposé,

Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion. Israël ne propose aucune forme de service civil de remplacement. Amnesty International est convaincue que tous les objecteurs de conscience devraient avoir la possibilité de présenter les motifs de leur objection à un organisme décideur établi par la loi, impartial et indépendant.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez instamment aux autorités israéliennes de libérer immédiatement et sans condition tous les objecteurs de conscience emprisonnés ;

– exhortez les autorités à faire en sorte que les personnes qui font une grève de la faim puissent bénéficier des soins médicaux requis par leur état de santé.

APPELS À :

Ministre de la Défense :

Shaul Mofaz
Minister of Defence
Ministry of Defence
37 Kaplan Street
Tel-Aviv 61909
Israël

Télégrammes : Defence Minister, Tel-Aviv, Israël

Fax : +972 3 6962757 / 6917915

Formule d'appel : *Dear Defence Minister, / Monsieur le Ministre,*

Colonel des Forces de défense d'Israël (FDI) :

Colonel Deborah Chassid
Commander of Induction Base
Tel-Hashomer
Military postal code 02718
Israeli Defense Forces (IDF)
Israël

Télégrammes : Commander of Induction base, Israeli Defense Forces, Israël

Fax : +972 3 7376052

Formule d'appel : *Dear Colonel, / Mon Colonel,*

Head of the Incompatibility Unit

Induction base, Tel-Hashomer
Military postal code 02718
Israeli Defense Forces (IDF)
Israël

Télégrammes : Head of the Incompatibility Unit, Israeli Defense Forces, Israël

Fax : +972 3 7376705

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

Procureur général des forces armées :

Brig. Gen. Menachem Finkelstein
Chief Military Attorney
Military postal code 9605
Israeli Defense Forces (IDF)
Israël

Télégrammes : Chief Military Attorney, Israeli Defense Forces, Israël

Fax : +972 3 5694370

Formule d'appel : *Dear Brigadier-General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

Responsable du Service des effectifs des FDI :

Maj. General Gil Regev
Head of the IDF Personnel Department
Military postal code 9605
Israeli Defense Forces (IDF)
Israël

Télégrammes : Head of IDF Personnel Department, Israeli Defense Forces, Israël

Fax : +972 3 5699400

Formule d'appel : *Dear Major General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 MARS 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*